



Sylvain DOLZA

Délégué Syndical Central

FO AIRBUS HELICOPTERS

M DEBIEN Sébastien

Directeur des relations sociales France

Airbus Helicopters France

Objet : Demande de clarification sur des points abordés en négociation TEAM

Marignane le 30/09/2026

Monsieur

Une organisation syndicale représentative, présente tout au long des négociations, communique depuis plusieurs semaines auprès des salariés en laissant entendre qu'il n'existerait aucunes garanties sur plusieurs sujets pourtant abordés et actés lors de ces mêmes négociations.

Cette situation nous interpelle d'autant plus qu'elle a participé comme toutes les organisations représentatives aux négociations et entendue les mêmes échanges et réponses.

Elle ne devrait pas pouvoir aujourd'hui entretenir le doute auprès des salariés sur des sujets dont elle connaît les réponses.

Cela crée inutilement de l'inquiétude et de la confusion.

Nous vous demandons donc de confirmer clairement les 4 points suivants :

- 1** Le maintien des 18 jours de JRTT ;
- 2** Le maintien de la prime de 50 € pour les tuteurs qui en bénéficient actuellement ;
- 3** Le maintien de la souplesse d'arrivée entre 7 h et 9 h ;
- 4** Le maintien des majorations liées aux horaires spécifiques.

Ces quatre sujets ayant été abordés pendant les négociations, toutes les organisations présentes disposent normalement des mêmes éléments de réponse.

Nous souhaitons donc une réponse claire de la Direction et, si possible, une communication à l'ensemble des salariés, afin que chacun dispose de la même information.

L'objectif est simple : rétablir les faits et démontrer que le doute actuellement entretenu ne correspond pas à la réalité des échanges et des engagements pris pendant les négociations.

Les salariés doivent pouvoir disposer d'une information claire, factuelle et incontestable pour se faire leur propre opinion.

Dans l'attente de votre retour,

Pour le syndicat FO

Sylvain DOLZA



FO AIRBUS – HELICOPTERS

Aéroport Marseille Provence 13725 Marignane Cedex